



N° ABMED/2025D/7677/DLVS/SSMUR/SA

Cotonou, le 05-11-2025

NOTE CIRCULAIRE

(Portant rappel de la mise en garde sur les produits aphrodisiaques à base d'ingrédients naturels)

Il m'est revenu que certaines structures continuent d'importer et de commercialiser sur le territoire national des compléments alimentaires à visée aphrodisiaque à base d'ingrédients naturels contenant du **Tadalafil**, une substance chimique médicamenteuse indiquée dans la prise en charge du dysfonctionnement érectile.

Cette pratique constitue une violation des dispositions juridiques en vigueur au Bénin et a déjà fait l'objet d'une mise en garde par l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé (ABMed), en date du 12 septembre 2024 .

Par la présente, je voudrais à nouveau rappeler l'interdiction formelle d'importer et de commercialiser ces produits adultérés ainsi que leurs dérivés, sur toute l'étendue du territoire national sous peine de poursuites judiciaires.

Aussi voudrais-je inviter tous les professionnels de santé et les consommateurs à faire preuve de vigilance et à signaler toute présence suspecte de ces produits en contactant l'ABMed à travers l'adresse **ssmur.abmed@gouv.bj** ou le numéro **01 51 20 98 15**.

Le Directeur général de l'ABMed compte sur la collaboration de tous pour une lutte efficace contre les produits de qualité inférieure ou falsifiés.



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général